

Tri sélectif

4 points d'apport volontaire (emballages et verre) sont à votre disposition :

- à la Chapelle
- aux Cellières
- à la Baraterie
- entre le Chaney et Saint Laurent

Merci de ne pas encombrer les poubelles qui se trouvent à proximité de bennes de tri avec les déchets ménagers et de conserver les abords propres.



Mairie de Cruet - Tél. 04.79.84.29.62

Accueil du public

Lundi de 15h à 18h, jeudi et vendredi de 9h à 12h.

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous en semaine.

www.cruet.fr

INFOS PRATIQUES

Recensement citoyen

Le recensement des jeunes de 16 ans est toujours de vigueur : le jeune né français doit procéder à ce recensement citoyen dans les 3 mois suivant son anniversaire. Il peut venir aux horaires d'ouverture de la mairie ou utiliser le service en ligne www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054

Le forum des associations

Organisé le **8 septembre** à l'Espace Communal Mont Charvet, il offrira à chacun la possibilité de venir s'informer, découvrir ou re-découvrir, les activités proposées au sein de chaque association qui sauront vous proposer une large palette d'initiatives.

Divagation des animaux et déjections des chiens

Il est rappelé qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux (article 4 de l'arrêté préfectoral du 4/09/2001). Est considéré comme en état de divagation tout chien qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître, hors de portée de voix de celui-ci, éloigné de son propriétaire de plus de 100 m. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation (22€ d'amende). Plusieurs plaintes ont été déposées en Mairie au sujet des déjections canines de plus en plus nombreuses sur la voirie et espaces partagés : merci aux propriétaires canins de ramasser les déjections de leur animal !

Panneau Pocket

Dès la rentrée de septembre, retrouver toutes les informations utiles de la commune sur l'application « Panneau Pocket » à télécharger gratuitement sur votre téléphone. Elle permet de rester en contact permanent avec les habitants. Application gratuite et ouverte à tous, elle est d'utilisation simple et intuitive. Elle n'exige pas de création de compte personnel et ne collecte pas les données des habitants.

Déchets

Pour rappel, la compétence « déchets » est exercée par la communauté de communes Coeur de Savoie. De nombreuses informations sont accessibles directement sur le site www.coeurdesavoie.fr/4029-dechets.htm

VIVRE ENSEMBLE

Pour que notre village reste un endroit où il fait bon vivre, il est nécessaire que chacun participe au maintien de la qualité de notre cadre de vie. Les règles de savoir-vivre s'accompagnent de quelques rappels de recommandations.

Engins bruyants

Les beaux jours sont aussi le synonyme de la vie en plein air, barbecues et entretiens des jardins, fêtes de familles et travaux divers... Pensez à vos voisins ! Par exemple les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des moteurs thermiques ne sont autorisés qu'aux horaires suivants selon l'arrêté du 9/01/97 portant réglementation sur les bruits de voisinage dans le département de la Savoie (art.9) :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et jour férié de 10h à 12h

Mais les bruits de comportement peuvent aussi causer un trouble anormal de voisinage quelle que soit l'heure ainsi que les nuisances liées aux odeurs. Les mesures concernant le règlement des troubles de voisinage sont modifiées par la loi n°2024-346 du 15 avril 2024.

Directeur de publication : **Jean-Michel Blondet**

Réalisation David de Bruyne avec la participation des adjoints

Tirage à 500 exemplaires

L'écho des villages

Bulletin d'informations municipales

Juillet 2024

C'est avec grand plaisir que je vous écris ces quelques lignes pour vous apporter des informations à propos de notre commune. C'est l'occasion de faire un point sur les divers travaux qui vont changer la physionomie de notre village, mais aussi de rappeler les règles élémentaires du Vivre Ensemble ainsi que quelques infos pratiques. De l'information aussi sur notre environnement, avec des conseils sur les plantes et insectes qui nous entourent et qui ne nous veulent pas que du bien.

Le Maire, **Jean-Michel Blondet**

TRAVAUX

Deux tranches de construction de logements sont planifiées. Dans un premier temps, la construction d'un petit collectif de 12 logements sur le site du Pray par la Savoisienn Habitat qui prend forme en ce mois de juillet, puis le programme du Carré de l'Habitat avec la construction de 8 logements au Chaney prochainement. Un nouvel apport de familles qui permettra sans doute d'éviter une fermeture de classe à l'école primaire tant les prévisions d'effectifs sont pessimistes pour les années à venir. A savoir que la construction de logements est également nécessaire pour stabiliser la population actuelle !

Sans oublier la construction de la mairie et de l'espace multiservice dont les travaux sont prévus en octobre pour une durée d'une année.



ECOLE

Après plus de 30 années passées à la direction de l'école primaire, Thierry Gandet quitte l'Education Nationale pour une retraite bien méritée, selon l'expression consacrée.



Cette fin d'année scolaire vient clore une carrière professionnelle bien remplie qui laissera certainement une trace à l'ensemble de ses collègues et aux générations d'enfants qui sont passés par l'école de Cruet. C'est Fabienne Belloli qui prendra la suite dès la rentrée prochaine. Elle a exercé de nombreuses années à l'école primaire de Fréterive en tant que directrice, puis à l'école de Pillet-Will à Montmélian. Nous lui souhaitons la bienvenue à Cruet ! Il faut croire que le climat de Cruet est propice à la longévité de cette fonction, car Thierry Gandet avait succédé à Mr et Mme Favre qui était resté en poste 27 années. Une petite réception a été organisée par la municipalité à cette occasion ce mardi 2 juillet.



Par délibération en date du 18 décembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé la modification simplifiée n°1 du PLU. Les documents sont tenus à la disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture mais aussi sur www.cruet.fr qui permet de télécharger les documents.

ENVIRONNEMENT

A travers plusieurs hameaux et en vue panoramique, ou uniquement en boucle le long de la véloroute, découvrez des richesses naturelles le long du sentier des Libellules grâce à des éléments pédagogiques.

Cette forêt alluviale du Gargot est spécifique des plaines humides (typique le long des fleuves et rivières) et abrite une biodiversité particulière. Elle se révèle d'une grande utilité pour la faune et la flore, mais aussi pour l'Homme : partez à la découverte en autonomie grâce aux panneaux et aux livrets thématiques que vous retrouvez en version papier ou sur notre site internet : vous avez déjà reçu celui réalisé par les élèves de l'école de Cruet, voici celui sur le thème des zones humides. Vous recevrez celui sur la vie nocturne avec le bulletin municipal début 2025, puis les autres au cours de l'année, car ce secteur préservé est à découvrir en toute saison !

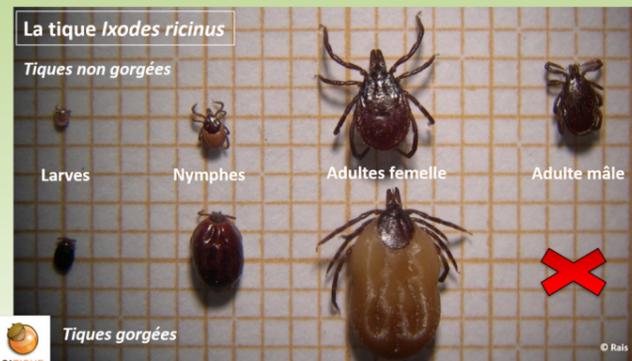
Plusieurs espèces à enjeu pour la santé humaine sont présentes sur notre territoire et la lutte est efficace uniquement si elle est à la fois individuelle et collective.



Vous trouverez ci-joint un livret thématique offert à chaque foyer de Cruet pour (re)partir à la découverte de notre forêt alluviale.

Les tiques

Il y a environ quarante espèces de tiques en Europe mais seules quelques unes piquent l'homme. Les tiques *Ixodes ricinus* (celles qui transmettent la maladie de Lyme) sont les plus répandues, partout en France, en dessous de 1 800 m d'altitude. Elles vivent dans des zones boisées et humides, les herbes hautes des prairies, les jardins et les parcs forestiers ou urbains. Leurs pics d'activité ont lieu du printemps à l'automne : à chaque stade de développement, la tique doit prendre un repas de sang au cours duquel elle reste accrochée à son hôte et peut lui transmettre des maladies. Pour se protéger de la morsure de ces acariens, mieux vaut éviter les broussailles et porter des vêtements longs et inspecter son corps après une sortie en nature pour enlever rapidement à l'aide d'un tire-tique une éventuelle présence : dans ce cas, surveillez l'évolution de la zone de morsure et consultez un médecin si besoin.



Retrouvez de nombreuses informations sur www.citique.fr et signalez vos piqûres de tiques depuis votre smartphone, votre ordinateur ou sur papier... Envoyez la ou les tiques piqueuses... et faites avancer la science avec CiTIQUE !!!

Les moustiques tigres

Originaire des forêts tropicales d'Asie du Sud-Est, le moustique tigre *Aedes albopictus* s'est adapté à divers environnements et est très présent sur notre secteur. Le moustique tigre est très facile à identifier grâce à ses rayures noires et blanches présentes sur le corps et sur les pattes qui lui donnent un aspect très contrasté. Il peut, dans certaines conditions bien particulières, transmettre la dengue ou le chikungunya.

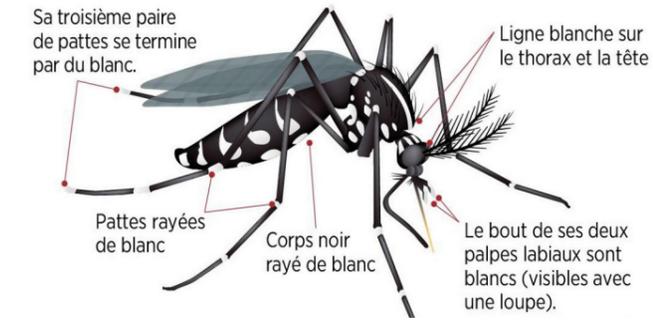
C'est un moustique de petite taille (plus petite qu'une pièce d'un centime d'euro) ne dépassant pas 1 cm d'envergure. La vie d'un moustique se déroule sous quatre formes distinctes : l'œuf, la larve, la nymphe et l'adulte. L'œuf du moustique tigre doit être mis en eau pour éclore et donner naissance à une larve. Donc privé d'accès à l'eau, le moustique tigre ne se reproduit pas !

Ainsi pour éviter la prolifération de cette espèce (et la nuisance due à ses nombreuses piqûres en pleine journée) :

- **Couppelles sous les pots de fleurs, vases** : videz-les régulièrement (au moins une fois par semaine) ou supprimez-les ou remplissez les de sable
- **Seaux, matériel de jardin, récipients divers** : videz-les puis retournez-les, ou mettez-les à l'abri de la pluie (vérifier tout jouet d'enfant traînant dehors, brouette, pneus...).
- **Bidons de récupération d'eau** : recouvrez-les à l'aide d'un filet moustiquaire ou de tissu, en vous assurant que les moustiques ne pourront pas accéder à l'eau, faites de même avec les avaloirs de pluvial en bas des tuyaux de gouttière.

Retrouvez de nombreuses informations sur le site dédié agirmoustique.fr et participez à son signalement.

Comment reconnaître le moustique tigre



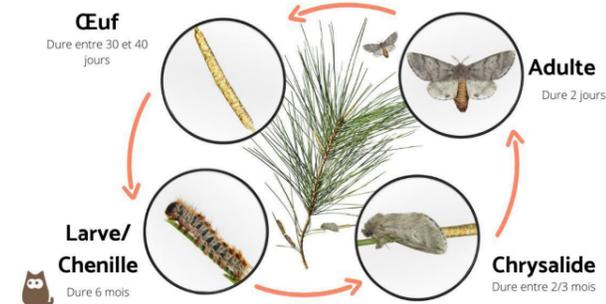
Un diagnostic et plan d'action communal a été mis en place. La commune de Cruet faisant partie de l'entente interdépartementale de démoustication EIRAD, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé gratuit : inscrivez vous sur le site internet et mobilisez vos voisins lors de ce rendez-vous de terrain.

Les chenilles processionnaires

POILS URTICANTS : QUI S'Y FROTTE S'Y PIQUE !

Ces chenilles se déplacent en procession de février à mai, elles sont couvertes de soies urticantes, mais ne pas les confondre avec d'autres chenilles non urticantes (voir le site dédié chenille-risque.info). Le contact avec ces chenilles peut avoir un impact sur la santé humaine et animale. Elles tissent des nids communaux à l'extrémité des branches de pins. Ces nids, même vides, contiennent des soies urticantes.

PHASES DE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE



La nuit, elles se déplacent le long du tronc pour se nourrir des aiguilles. Au printemps, elles descendent le long du tronc et sur le sol pour chercher un lieu de nymphose (dans le sol)... Des informations sont disponibles sur le site dédié chenille-risque.info dont un recueil des méthodes de lutte dont des pièges à collier à installer au printemps, des gîtes à chauve souris (www.lamesangeverte.com/fr/gite-a-chauves-souris-contre-la-chenille-processionnaire-du-pin-et-pyrale-du-buis), des nichoirs à huppés fasciées qui sont prédatrices de chrysalides de Processionnaires du pin qui se trouvent dans le sol, des nichoirs à mésange charbonnière (8 à 20 par hectare, nichoirs en bois non traités avec un orifice de 32 mm sont utilisés. Des tailles d'ouverture de nichoirs, plus petites, peuvent être utilisées pour favoriser la colonisation par d'autres espèces de mésange) qui se nourrissent de larves âgées.

L'ambrosie : tous concernés !

Cette plante exotique envahissante a un tel pouvoir allergène que toute personne peut devenir allergique, même sans prédisposition, à tout moment de sa vie, en respirant des pollens (période à risques d'août à octobre). Pour tout renseignement complémentaire (dont des modules d'autoformation en ligne) consulter le portail d'information <https://ambrosie.fredon-aura.fr> et surtout penser à utiliser la plateforme de signalement nationale (même en vacances, en déplacement partout en France) signalement-ambrosie.atlasante.fr (application smartphone gratuite).

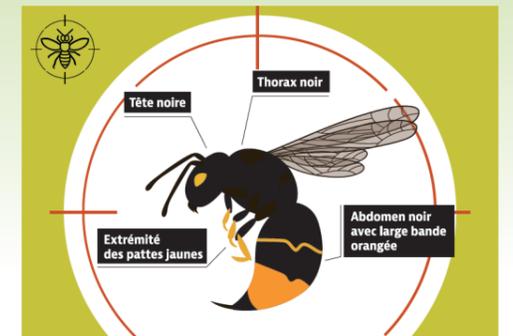


Intoxications végétales chez les équidés

Les intoxications végétales chez les équidés représentent un risque réel et qui s'accroît ! Notre territoire accueille de nombreux équidés et nous pouvons rappeler que des plantes toxiques peuvent être présentes dans les pâtures, les prairies de fauche et l'environnement du cheval. Les meilleurs moyens de prévention consistent à connaître les plantes toxiques pour les chevaux, observer, entretenir ses prairies, ne pas attacher son cheval à n'importe quel arbre et ne pas le laisser brouter à proximité de n'importe quel arbuste... Plus d'infos : equipedia.ifce.fr/intoxications-vegetales-equides

Frelons asiatiques

Le frelon asiatique est aujourd'hui présent sur toute la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le frelon asiatique, *Vespa velutina*, est souvent confondu avec le frelon européen, *Vespa crabro*, mais ce dernier est plus gros et plus jaune. La commune de Cruet et un réseau de bénévoles ont rejoint le réseau du GDS apicole lancé au printemps 2024 pour piéger les frelons asiatiques fondatrices (déjà plusieurs dizaines ont été capturées, soit autant de colonies potentielles en moins). Pour tout renseignement et notamment signaler une présence (photo indispensable) consulter le site www.frelonsasiatiques.fr



SIGNALE TON FRELON